



**DECLARATION DE LA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DES DROITS DE
L'HOMME A L'OCCASION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 31 OCTOBRE 2020**

Le 31 octobre 2020, se tiendra l'élection du Président de la République. L'exercice du droit de vote est un droit fondamental de l'Homme inscrit dans notre Constitution.

A l'approche de cette échéance, le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme, dans sa mission de promotion et de protection des Droits de l'Homme, invite toutes les ivoiriennes et tous les ivoiriens, les partis et groupements politiques à tout mettre en œuvre pour permettre à chaque citoyenne et chaque citoyen d'exercer librement son droit de vote.

Le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme appelle l'ensemble des ivoiriens, les partis et groupements politiques ainsi que les candidats indépendants à tout mettre en œuvre pour faciliter l'exercice de ce droit de vote.

Le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme Invite les citoyennes et les citoyens témoins d'éventuelles entraves au droit de vote à s'abstenir de tout acte de représailles et à saisir les autorités compétentes.

Le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme appelle les populations ivoiriennes à promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Fait à Abidjan le 28 octobre 2020

**La secrétaire d'Etat,
AIMEE G. ZEBEYOUS**